

Fiche résumée : Musicien instrumentiste (instruments à percussion)

Métiers apparentés

Artiste musicien.
Professeur de musique.
Musicien intervenant.
Musicien classique.
Musicien de bal.
Musicien de jazz.
Musicien de rang.
Musicien de studio.
Musicien de variétés.
Musicien d'orchestre.
Musicien soliste.
Musicien-chercheur.

Codes

CITP88 : 2453 **ROME1999** : 21212 **CITP2008** : 2652 **PCS-ESE 2003** : 354 b

Descriptif

Le musicien interprète à l'aide d'un instrument à percussion tout ou partie d'une œuvre musicale, en soliste ou dans une formation musicale devant un public ou en studio d'enregistrement, dans un ou plusieurs répertoires. Il peut aussi composer et/ou enseigner la musique.

Les instruments à percussion se répartissent en 3 grandes classes :

- 1 - **Les membranophones** dont le son est produit par la vibration d'une membrane tendue sur un cadre. La membrane est frappée directement par la main : DJEMBE, CONGA, BONGO, TAMBOURIN... ou à l'aide de baguettes, mailloches, ou balais : TAMBOUR, CAISSE CLAIRE, GROSSE CAISSE, TIMBALES, TOM...
- 2 - **Les idiophones** dont le son est produit par la percussion du corps de l'instrument en bois ou en métal et sans membrane. La percussion se fait avec des baguettes, des mailloches : CYMBALE, CHARLESTON, XYLOPHONE, CLOCHE, GONG... Elle se fait également directement à la main ou par une autre partie de l'instrument : CASTAGNETTE, MARACAS, TRIANGLE...
- 3 - **Les cordophones** dont le son est produit par la percussion de cordes : PIANO, CYMBALIUM...

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **lieux dédiés à la musique** (bruit supérieur à 80 dB, lumière artificielle, câbles électriques dans le passage, intempérie, espace de travail sousdimensionné)
 - **lieux non dédiés à la musique** (bruit supérieur à 80 dB, insuffisance d'insonorisation, lumière artificielle, espace de travail sousdimensionné, câbles électriques dans le passage, intempérie)
 - **domicile de l'artiste**
- **Nuisances** (préventions)
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **lumière artificielle**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **câbles électriques dans le passage**
 - attacher et protéger les câbles
 - **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **insuffisance d'insonorisation**
- **Effets sur la santé**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **fatigue visuelle**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**

- effets de la foudre
- facteur accidentogène
- épuisement dû à la chaleur, sans précision
- fatigue auditive

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **permanent du spectacle**
 - **travail au sein d'une formation musicale**
 - **contact avec les techniciens du spectacle** (nuisances liées au travail en équipe, contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
 - **effectuer un travail personnel**
 - **contact avec les spectateurs** (confusion vie privée-vie professionnelle, trac)
 - **travail à son domicile** (isolement psychologique, confusion vie privée-vie professionnelle)
 - **horaire variable** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **coactivité dans le milieu du spectacle** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - **partir en tournée** (contrainte relationnelle, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, déplacement routier)
 - **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
 - **déplacements avec décalages horaires** (déplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (décalage horaire))
 - **hébergement provisoire**
- **Nuisances** (préventions)
 - **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
 - améliorer le statut
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
 - **nuisances liées au travail en équipe**
 - **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
 - **confusion vie privée-vie professionnelle**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **trac**
 - **isolement psychologique**
 - favoriser le travail en réseau
 - **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier

- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
- signaler les dénivelés
- utiliser des véhicules appropriés
- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération
- **travail de nuit occasionnel**
- **deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire)**
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **souffrance mentale**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **autres troubles anxieux**
 - **conduite addictive**
 - **tachycardie paroxystique**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **troubles somatoformes**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **troubles du sommeil**
 - **dyspepsie**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **jouer de l'instrument à percussion en répétition et/ou en représentation** (bruit supérieur à 80 dB, vibration transmise au système main/bras, posture poignet, main et doigt, mouvement répétitif du membre supérieur, mouvement répétitif du membre inférieur, trac, sollicitations visuelles du musicien, cf outils et équipements)
 - **jouer des percussions à mains nues** (posture du poignet en extension, appui ou pression sur le talon de la main)
 - **jouer des percussions avec des baguettes** (choc provoqué par l'utilisation manuelle d'outils percutants, posture du poignet en flexion, posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis, mouvement répétitif du membre supérieur)
 - **jouer du piano** (posture du cou en flexion)
 - **jouer des timbales** (posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis)
 - **jouer de la batterie** (mouvement répétitif du cou)
 - **déchiffrer la partition** (sollicitations visuelles du musicien)
 - **effectuer des recherches sur l'oeuvre** (écran de visualisation)
 - **répéter, improviser, créer**
 - **développer ses réseaux professionnels (spectacle)** (nuisances liées à la gestion de l'employabilité, de la carrière)
 - **passer des auditions musicales ou concours** (situation entraînant une charge mentale particulière, trac, déplacement routier, port de charge (déplacement horizontal))
 - **se déplacer pour un concert** (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, contrainte de la conduite de nuit, décalage horaire)

- **se préparer pour le spectacle**
- **entretenir son instrument**
- **participer à la promotion du spectacle** (situation entraînant une charge émotionnelle, nuisances liées au contact avec le public)
- **enregistrer l'oeuvre musicale en studio**
- **composer une oeuvre musicale**
- **enseigner la pratique instrumentale**
- **effectuer des tâches annexes dans le milieu du spectacle**
- **installer les instruments sur scène** (soulèvement de charge (déplacement vertical))
- **Nuisances** (préventions)
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **vibration transmise au système main/bras**
 - **posture poignet, main et doigt**
 - **mouvement répétitif du membre supérieur**
 - alterner les tâches
 - **mouvement répétitif du membre inférieur**
 - **trac**
 - **sollicitations visuelles du musicien**
 - centrer la partition
 - concevoir un éclairage adapté
 - **cf outils et équipements**
 - **posture du poignet en extension**
 - **appui ou pression sur le talon de la main**
 - frapper moins brutalement avec la paume
 - frapper à plat
 - s'hydrater fréquemment
 - **choc provoqué par l'utilisation manuelle d'outils percutants**
 - choisir un outil à main ergonomique
 - utiliser des solutions techniques alternatives
 - **posture du poignet en flexion**
 - **posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis**
 - **posture du cou en flexion**
 - **mouvement répétitif du cou**
 - veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - alterner les tâches
 - **nuisances liées à la gestion de l'employabilité, de la carrière**
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **déplacement routier**

- prévenir le risque routier
- aménager des accès
- former les conducteurs routiers
- signaler temporairement et baliser le chantier
- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
- signaler les dénivelés
- utiliser des véhicules appropriés
- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération
- **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - porter des chaussures de sécurité
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
- **contrainte de la conduite VL professionnelle**
 - utiliser des véhicules appropriés
 - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
 - former le conducteur de véhicule léger
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- **contrainte de la conduite de nuit**
 - organiser des pauses
 - géolocalisation du véhicule
- **décalage horaire**
- **situation entraînant une charge émotionnelle**
- **nuisances liées au contact avec le public**
- **soulèvement de charge (déplacement vertical)**
- **Effets sur la santé**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **troubles angioneurotiques de la main**
 - **syndrome de Raynaud**
 - **arthrose du coude (vibrations)**
 - **maladie de Kienböck de l'adulte**
 - **ostéonécrose du scaphoïde(vibrations)**
 - **RG 69 (attention liste limitative)**
 - **douleur articulaire**

- Doigt à ressort
- synovite et ténosynovite, sans précision - Main
- affections des tissus mous par sollicitation excessive, sans précision - Main
- névralgie et névrite, sans précision - Main
- syndrome du canal carpien
- dystonie de fonction
- RG 57 (attention : liste limitative)
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- synovite et ténosynovite
- épicondylite
- tendinite du tendon d'Achille
- autres troubles anxieux
- conduite addictive
- tachycardie paroxystique
- fatigue visuelle
- vices de réfraction et troubles de l'accommodation
- contracture musculaire - Région scapulaire
- atteinte vasculaire cubito-palmaire
- synovite et ténosynovite, sans précision - Avant-bras
- dermite de contact, sans précision
- arthrose, sans précision
- hyperlaxité articulaire
- hémoglobinurie
- myoglobinurie
- ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations)
- lésion du nerf cubital
- rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire
- cervicalgie
- rachialgies
- dorsalgies
- céphalée
- vertiges
- syndrome de l'oeil sec
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- état de stress post-traumatique
- RG 98 (attention liste limitative)
- RG 79 (attention : liste limitative)
- cardiopathies ischémiques
- Accidents de la Voie Publique
- troubles du sommeil
- majoration de la fatigue générale

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **MEMBRANOPHONE**
 - **djembé** (mouvement répétitif poignet, main et doigt)
 - **conga** (mouvement répétitif poignet, main et doigt)
 - **tambour**
 - **timbales**
 - **caisse claire**
 - **grosse caisse**

- tom
- bongo
- IDIOPHONE
- cymbale
- charleston
- xylophone - vibraphone
- castagnettes
- maracas
- gong
- guimbarde
- triangle
- cloche
- CORDOPHONE
- piano
- cymbalum
- AUTRES ACCESSOIRES
- baguettes
- pédale de contrôle
- tabouret du musicien
- microphone
- matériel de sonorisation du musicien
- metronome
- partitions
- échantillonneur
- synthétiseur
- **Nuisances** (préventions)
 - mouvement répétitif poignet, main et doigt

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICS**
 - spectateurs (contrainte relationnelle)
 - chef d'orchestre
 - agent artistique
 - technicien son
 - critique de spectacle
 - acheteur de spectacle
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - tenue civile
 - tenue de scène
 - bouchons d'oreille

Santé et Travail

Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante,
- aux rayonnements ionisants,
- au plomb, dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160,
- au risque hyperbare,
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4,
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1A et 1B,
- montage et démontage d'échafaudages.

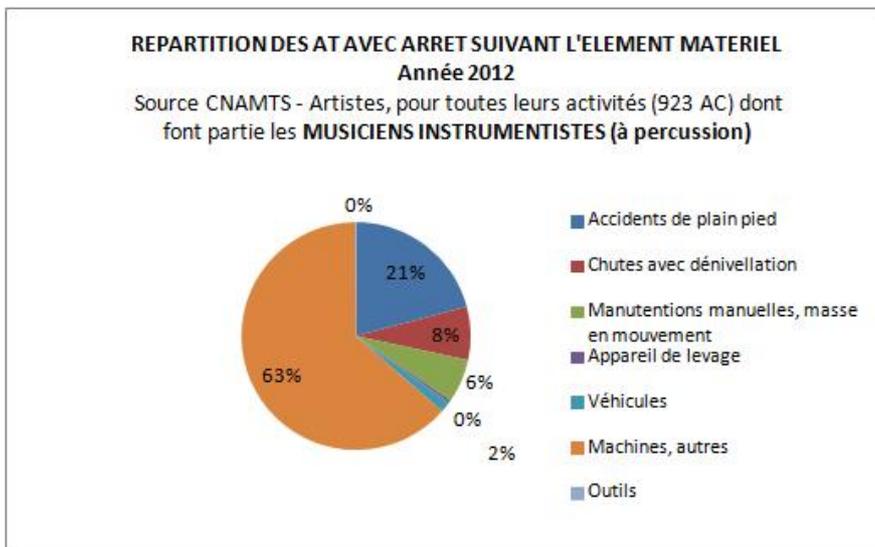
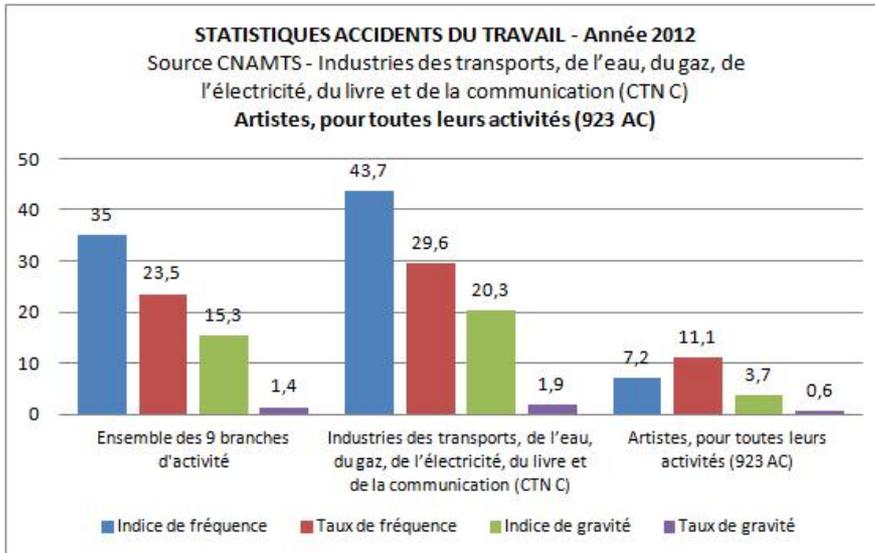
1. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

2. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes (! liste limitative)**

3. **Statistiques accidents du travail** année 2012 "Artistes, pour toutes leurs activités (923 AC)" dont font partie les MUSICIENS INSTRUMENTISTES (instruments à percussion) :



Conclusion

Environ 20 % des musiciens vivent convenablement de leur art. Les autres doivent diversifier leurs activités pour compléter leurs revenus : enseignement, collaboration à des jingles d'émissions ou de publicité, bandes originales, missions de technicien du spectacle...; Ils peuvent aussi exercer un second métier dans un autre secteur d'activité

Le percussionniste est souvent intermittent du spectacle.

Il peut jouer de différents instruments à percussions (membranophone,

idiophone ou cordophone).

Il est soumis à 3 types de contraintes :

- sonores
- posturales (surtout au niveau des membres supérieurs).
- vibratoires

Comme tous les musiciens, le percussionniste doit s'adapter aux nouveaux modes d'écoute. En plus de la scène, il doit diffuser ses oeuvres par l'intermédiaire des médias audiovisuels et faire jouer ses contacts

Fiche résumée issue de la **FMP Musicien instrumentiste (instruments à percussion)** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>